

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.05.2009

Révision: 13.10.2008

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit** RENISO TRITON SEZ 32
- **Emploi de la substance / de la préparation:** Produit lubrifiant
- **Producteur/fournisseur :**
FUCHS EUROPE SCHMIERSTOFFE GMBH EXPORT DIVISION
Friesenheimer Str. 15
D-68169 Mannheim
Tel: ++49 (0) 621/3701-0 (Centrale)
Fax: ++49 (0) 621/3701-570
- **Service chargé des renseignements :**
Département sécurité du produit Tel: ++49 (0) 621/3701-333
E-Mail: Produktsicherheit@fuchs-europe.de
- **Renseignements en cas d'urgence :**
Tel: ++49 (0) 621/3701-333 ou ++49 (0) 621/3701-0 (Centrale)

2 Identification des dangers

- **Principaux dangers:**
Sous conditions d'utilisation habituelle des huiles minérales et leurs composants ainsi que des produits chimiques et en respectant les remarques de stockage et de manipulation (al. 7) ainsi que les remarques sur des mesures individuelles de prévention (al.8) aucun danger particulier n'est connu.
- **Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:**
Le produit est dangereux pour l'eau.
- **Système de classification :**
La classification correspond à l'actuelle Directive 1999/45/CE, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

3 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
- **Description :** Produit à base d'huiles synthétiques et d'additifs.
- **Composants contribuant aux dangers:** néant

4 Premiers secours

- **Indications générales :**
Changer les vêtements et les chaussures souillés par le produit.
Ne jamais mettre en poche de chiffons contaminés par le produit.
- **après inhalation :** En cas de malaise, recourir à un traitement médical
- **après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **après contact avec les yeux :**
Laver avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
- **après ingestion :** Recourir à un traitement médical

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.
Adapter les mesures de protection contre l'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :**
Jet d'eau à grand débit.
- **Équipement spécial de sécurité :**
Lors de l'extinction utiliser un appareil respiratoire indépendant de l'air environnant.

6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- **Les précautions individuelles:**
Les déversements de produit peuvent rendre les surfaces glissantes.
- **Mesures pour la protection de l'environnement :**
Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau phréatiques.
Empêcher le liquide de se répandre sur la surface de la terre (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).
Empêcher toute pénétration dans le sous-sol ou dans la terre.

(suite page 2)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.05.2009

Révision: 13.10.2008

Nom du produit RENISO TRITON SEZ 32

(suite de la page 1)

- **Méthodes de nettoyage/récupération :**
Recueillir le liquide à l'aide de matériaux absorbants (sable, terre d'infusoires, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Éliminer le matériel rassemblé conformément aux réglementations locales.
- **Indications complémentaires :** Aucun dégagement de substances dangereuses.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:** Eviter le dégagement d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Ne pas chauffer à une température supérieure au point d'éclair.
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun :**
Ne pas stocker avec des produits alimentaires.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Respecter les réglementations nationales concernant le traitement des eaux polluées avec des matières dangereuses (Réglementation au sujet des produits dangereux).

8 Contrôle de l'expositon/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Le produit ne contient pas en quantité significative de substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Indications complémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Équipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Respecter les mesures de sécurité habituelles pendant la manipulation des produits pétroliers ainsi que chimiques.
Éviter le contact prolongé et intensif avec la peau.
Protection préventive de la peau par un onguent.
- **Protection respiratoire :** Pas nécessaire.
- **Protection des mains :** Gants de protection ou crème de protection de la peau
- **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit constitue une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**
Caoutchouc nitrile
Gants en néoprène
- **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:**
Caoutchouc butylique
Caoutchouc naturel (Latex)
- **Protection des yeux :** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.
- **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

9 Propriétés physiques et chimiques

- **Indications générales.**

Forme :	liquide
Couleur :	jaunâtre
Odeur :	caractéristique
- **Modification d'état**

Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	Non applicable

(suite page 3)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.05.2009

Révision: 13.10.2008

Nom du produit RENISO TRITON SEZ 32

(suite de la page 2)

- **Point d'éclair :** 250°C (EN ISO 2592)
- **Température de décomposition :** Pas déterminée
- **Auto-imflammabilité :** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.
- **Densité à 15°C:** 1,023 g/cm³ (DIN 51 757)
- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :** pas ou peu miscible
- **Viscosité ou classe de consistance: cinématique à 40°C:** 32,1 mm²/s (DIN 51 562)

10 Stabilité et réactivité

- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Produits de décomposition dangereux :** Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë :**
- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Pas d'effet d'irritation.
- **des yeux :** Pas d'effet d'irritation.
- **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est pas soumis à une obligation de marquage.
En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

12 Informations écologiques

- **Comportement dans des compartiments de l'environnement :**
- **Mobilité et potentiel de bio-accumulation :** Aucune donnée disponible.
- **Effets écotoxiques :**
- **Comportement dans des installations d'épuration :**
Le produit coule dans l'eau (usé) à cause de la haute densité; il peut passer éventuellement les séparateurs d'essence conventionnelles.
- **Indications générales :**
Catégorie allemande de pollution des eaux 2 (Classification propre) : polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger de contamination de l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Produit :**
- **Recommandation :**
De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères. Respecter les consignes d'interdiction de mélanges lors du stockage de produits pétroliers usés.
Après utilisation, le produit usé ne doit être remis qu'à des collecteurs autorisés par les autorités publiques.
- **Catalogue européen des déchets**
13 02 08 autres huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification
- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :**
Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, être réutilisés. Pour éliminer les petits conteneurs à usage unique, il faut respecter les prescriptions légales.
EWC 15 01 99.

(suite page 4)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 15.05.2009

Révision: 13.10.2008

Nom du produit RENISO TRITON SEZ 32

(suite de la page 3)

14 Informations relatives au transport

- Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :
- Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) : -
- Transport maritime IMDG/GGVSee (ordonnance sur le transport de produits dangereux - mer) :
- Classe IMDG/GGVmer : -
- Polluant marin : Non
- Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :
- Classe ICAO/IATA : -
- Indications complémentaires de transport :
Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus.

15 Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE :**
Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.
Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté européenne inclus la directive 2004/73/CE (29. ATP).
- **Prescriptions nationales :**
- **Classe de pollution des eaux :**
Categorie (allemande) de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant

16 Autres données

- Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
- **Service établissant la fiche technique :**
FUCHS EUROPE SCHMIERSTOFFE GMBH
Département sécurité du produit
 - **Contact :**
Département sécurité du produit:
Tel: ++49(0) 621/3701-333, Mme. Manuwald